



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Syndicat suisse des services publics SSP
Monsieur Lionel Roche
Secrétaire syndical
Rue des Alpes 11
Case postale
1700 Fribourg

Courriel : lionel.roche@ssp-vpod.ch

Fribourg, le 25 avril 2023

2023-375

Pétition contre la stratégie d'éducation numérique (EdNum) de l'école obligatoire ordinaire et spécialisée

Monsieur le Secrétaire syndical,
Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat accuse réception de la pétition citée en titre, déposée en date du 6 mars 2023 à la Chancellerie d'Etat et munie de 2242° signatures. Cette pétition invite les députés du Grand Conseil à « demander à la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) de revoir son projet et d'associer le corps enseignant et les parents d'élèves à l'élaboration d'une stratégie EdNum qui prenne réellement en compte les aspects pédagogiques, sociaux et écologiques en jeu ».

Pour rappel, la Stratégie d'éducation numérique cantonale de l'école obligatoire ordinaire et spécialisée (Stratégie EdNum) a été mise en consultation du 31 mars 2022 au 30 juin 2022 et a recolté une centaine de prises de position. Dans le cadre de cette consultation, le SSP-Enseignement a transmis sa prise de position dans laquelle il indiquait : « Lors de son Assemblée générale du 2 juin dernier, le SSP-Enseignement a décidé de s'opposer à cette stratégie en l'état. Au vu de cette décision, il ne nous paraît pas pertinent de répondre au questionnaire relatif à cette consultation. ».

A la suite de cette consultation, la DFAC a analysé les différents retours reçus et les a pris en compte afin d'effectuer des ajustements au projet mis en consultation. Sur cette base, elle finalise actuellement le message accompagnant un projet de modification de la loi scolaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Une votation populaire liée au référendum financier obligatoire suivra la décision du Grand Conseil, le cas échéant.

Le Conseil d'Etat profite de ce courrier pour apporter certaines clarifications ou rectifications à certaines affirmations de votre pétition.

Le SSP invite les députés du Grand Conseil à demander à la DFAC de revoir son projet

Comme évoqué plus haut, le projet mis en consultation a été revu et cette nouvelle mouture intégrant les retours de la consultation sera présentée prochainement au Grand Conseil. Dans ce sens, le Conseil d'Etat note que la pétition porte sur un projet qui n'est plus d'actualité.

Le SSP considère que la Stratégie EdNum n'a pas de concept pédagogique pertinent

Les exigences pédagogiques des différentes disciplines des écoles obligatoires fribourgeoises sont définies par les plans d'études et coordonnées au niveau intercantonal, ce qui est également le cas pour les apprentissages en matière d'éducation numérique.

Le Lehrplan 21 (LP 21) a intégré dès le départ l'éducation numérique avec les trois axes : « Medien, Informatik und Anwendungskompetenzen ». Ce plan d'études est en vigueur dans les écoles obligatoires fribourgeoises depuis la rentrée scolaire 2019 et les retours sont positifs à ce sujet.

Le Plan d'études romand (PER) datant de 2010 a été révisé en mai 2021 afin d'intégrer les nouveaux apprentissages relevant de l'éducation numérique. Les écoles francophones du canton devront donc mettre en œuvre progressivement cette révision, avec ou sans les ressources prévues par la Stratégie EdNum à cet effet.

Comme le préconise la loi scolaire et les plans d'études, l'école assure l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales afin de préparer les élèves au monde d'aujourd'hui et de demain. Avec le Concept cantonal pour l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC) adopté par le Conseil d'Etat le 9 mai 2017, le Gouvernement a déjà souhaité inclure au programme scolaire les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui transforment profondément notre société. Toutefois, les évolutions constantes de la numérisation et les nouvelles exigences des plans d'études en matière de numérisation nécessitaient une actualisation de ce concept.

Etant donné ce qui précède, la Stratégie EdNum n'a pas à définir la base pédagogique, mais bien à fournir un cadre organisationnel et matériel à la mise en œuvre des plans d'études, y compris les formations et l'accompagnement des directions d'écoles et du corps enseignant.

Le SSP affirme que la Stratégie EdNum prévoit une enveloppe budgétaire de 75.8 millions de francs pour équiper progressivement et massivement tous les élèves du canton

Le Conseil d'Etat souhaite rectifier cette affirmation erronée. En premier lieu, comme indiqué plus haut, ces chiffres correspondent au projet mis en consultation et ne sont plus d'actualité.

Ensuite, le budget présenté lors de la consultation de la Stratégie EdNum ne correspond pas uniquement à l'achat d'équipement informatique, mais comprend également les coûts pour la formation des directions d'école et du personnel enseignant, support technique ainsi que les coûts relatifs à la gestion de ce projet complexe. En effet, comme le constate le SSP, ce sont des éléments essentiels à une mise en œuvre de l'éducation numérique au bénéfice des apprentissages.

En outre, ces dépenses ne sont pas seulement destinées à payer l'équipement informatique des élèves, mais également celui du corps enseignant et du personnel administratif cantonal, c'est-à-dire principalement les directions d'école et leurs adjoint-e-s.

En ce qui concerne la part des dépenses pour l'acquisition d'équipement informatique pour les élèves, le Conseil d'Etat a pour devoir de répondre à la volonté du Grand Conseil, exprimée par l'acceptation de la motion 2019-GC-139, d'équiper l'ensemble des élèves du cycle d'orientation d'un équipement individuel. Toutefois, la Stratégie EdNum ne vise pas à équiper tous les élèves de l'école obligatoire. Une dotation progressive des équipements en fonction des âges des enfants était présentée dans le projet mis en consultation. L'éducation numérique ne vise d'ailleurs pas à remplacer l'apprentissage traditionnel.

Enfin, la motion susmentionnée demande également que l'Etat prenne à sa charge les dépenses liées à l'équipement informatique des cycles d'orientation, dépenses jusque-là assumées par les communes. Le renouvellement de l'équipement informatique déjà présent dans les écoles actuellement payé par les communes est pris en compte dans les coûts présentés lors de la consultation. En effet, la stratégie prévoit que le canton prenne ces coûts à sa charge dès l'entrée en vigueur de la Stratégie EdNum.

En espérant avoir pu clarifier certaines incompréhensions, le Conseil d'Etat vous informe que des compléments d'information seront ajoutés au message pour le Grand Conseil sur les aspects de santé, de sécurité, de développement durable et sur les pistes envisagées pour réduire l'impact environnemental de la Stratégie EdNum.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire syndical, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Didier Castella, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction de de la formation et des affaires culturelles ;
à la Chancellerie d'Etat.